



INSURANCE BROKERS ASSOCIATION OF CANADA  
ASSOCIATION DES COURTIER D'ASSURANCES DU CANADA

Communiqué : Secteur de l'assurance

## **La Compagnie d'assurance Trisura Garantie demeure un partenaire à part entière du Programme de promotion du courtier pour l'année 2019**

Toronto, 18 mars 2019 – L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est heureuse d'annoncer que la Compagnie d'assurance Trisura Garantie (Trisura Garantie) a renouvelé son soutien au Programme de promotion du courtier à titre de partenaire à part entière.

Le parrainage de Trisura Garantie aidera à soutenir le Programme de promotion du courtier de l'ACAC qui repose sur une campagne de publicité lancée à l'échelle nationale pour sensibiliser les clients à la valeur importante que les courtiers d'assurances leur apportent – choix, conseils et défense des intérêts. Avec un logo actualisé et la nouvelle plateforme « On se calme », la campagne de promotion du courtier donne un nouveau souffle à l'image de marque et met en lumière la valeur du réseau de courtage comme mode de distribution.

De plus, leur investissement contribuera à la réalisation de plusieurs projets importants de l'ACAC, y compris les technologies novatrices, le perfectionnement professionnel et le plaidoyer auprès du gouvernement fédéral qui doit continuer d'insister sur l'importance de maintenir la séparation entre les activités des banques et des assureurs pour protéger les consommateurs et favoriser un marché juste et concurrentiel.

« Trisura Garantie doit son succès en grande partie au solide soutien de ses courtiers. Nous travaillons exclusivement avec les courtiers. Nous croyons que les courtiers d'assurances de dommages fournissent un service essentiel aux consommateurs en défendant leurs intérêts et en leur prodiguant des conseils. Notre partenariat continu avec l'ACAC est une façon de soutenir les courtiers en ce qui concerne une multitude de questions importantes pour les courtiers et leurs clients », indique Mike George, président et chef de la direction de Trisura Garantie.

Le directeur général de l'ACAC, Peter Braid, ajoute : « Trisura Garantie est un partenaire estimé qui s'est engagé à distribuer ses produits d'assurance spécialisés par l'intermédiaire du réseau de courtage seulement. Nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur le soutien financier continu de Trisura Garantie, soutien qui vient renforcer et souligner la valeur importante que les courtiers ajoutent à l'expérience client. »

### **À propos de Trisura Garantie**

La Compagnie d'assurance Trisura Garantie (Trisura Garantie) est une société canadienne de cautionnement et d'assurance spécialisée ayant des bureaux partout au Canada. Elle propose des solutions personnalisées et une expertise par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers triés sur le volet. Trisura Garantie jouit d'une position unique pour gérer les risques du marché canadien en fournissant des cautionnements commerciaux, des cautionnements de contrat et

des cautionnements pour promoteurs immobiliers. Elle fournit également l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, l'assurance contre les détournements et l'assurance de la responsabilité professionnelle, y compris l'assurance multimédia et l'assurance contre les cyberrisques, ainsi que des produits de garantie.

Trisura Garantie est une filiale de Trisura Group Ltd. (Groupe Trisura), fournisseur d'assurance spécialisée de premier plan qui exerce des activités à l'échelle internationale dans les segments de marché suivants : cautionnement, solutions de gestion des risques, assurance d'entreprise et réassurance. Le Groupe Trisura possède trois principales filiales sous réglementation fédérale : Compagnie d'assurance Trisura Garantie, Trisura International Insurance Ltd. et Trisura Specialty Insurance Company. Le Groupe Trisura est coté à la Bourse de Toronto sous le symbole « TSU ».

### **À propos de l'ACAC**

L'Association des courtiers d'assurances du Canada, qui a été fondée en 1921, se veut le porte-voix national de plus de 38 000 courtiers en assurances de dommages en défendant à la fois les intérêts de ses membres et des consommateurs auprès du gouvernement du Canada. Le Programme de promotion du courtier a été lancé en 1988 pour promouvoir la valeur unique et le professionnalisme du courtier d'assurances auprès des consommateurs, des assureurs et des gouvernements.

-30-

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Denys Bégin, directeur, Marketing et publicité  
Association des courtiers d'assurances du Canada  
416-367-1831, poste 160 ou [dbegin@ibac.ca](mailto:dbegin@ibac.ca)  
[www.ibac.ca](http://www.ibac.ca)